

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024121303

Séance du 13/12/2024

Référence
2024121303

Objet de la délibération
OUVERTURE DES CENTRES AERES (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) DURANT LES PETITES VACANCES SCOLAIRES - ANNEE 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	16	20

Date de la convocation
29/11/2024

Date d'affichage
14/12/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 le 13 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de M. ROLLAND Thierry, Maire

Présents : Mmes : PROUVEUR Aurore, BONNEEL Audrey, HARDY Nicole, CARPENTIER Florine, FLEUROUX Stéphanie, MM : ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, DEFFONTAINE Bernard, FAUCHILLE Patrice, LEPERS Jean-Pascal, DUPAS Philippe, JOLY Julien, SELOSSE Olivier, DE NANTEUIL Christian

Excusés : D'HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX Stéphanie, POULAIN Brigitte ayant donné procuration à JONVILLE Yves, LIEVAIN Michel ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore.

Absents non excusés :

A été nommé(e) secrétaire : Mme PROUVEUR Aurore

Objet de la délibération : OUVERTURE DES CENTRES AERES (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) DURANT LES PETITES VACANCES SCOLAIRES - ANNEE 2025

Madame Audrey BONNEEL propose au Conseil Municipal d'ouvrir, pendant les périodes de petites vacances scolaires de l'année 2025, un Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) pour les enfants de 2 à 12 ans, et ce de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Pendant l'ouverture du centre aéré, une garderie pour les enfants de 2 à 12 ans sera ouverte de 7h à 9h et de 17h à 18h30, ainsi que la possibilité de prendre le repas du midi suivant les tarifs en vigueur.

La déclaration d'ouverture de ces centres sera faite à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Les réservations pour ces Accueils Collectifs de Mineurs seront ouvertes sur le portail familles avant chaque période de petites vacances scolaires.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 13/12/2024

Et

Publication ou notification du :
29/11/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/12/2024

Le Maire

Thierry ROLLAND

La Serétaire de séance

